

L'Actualité, samedi 9 avril 1994, p. 5

Le Point

## **Les ingénieurs du gouvernement contestent la représentativité de l'étude sur les salaires**

Gagné, Jean-Paul

Les ingénieurs du gouvernement du Québec contestent la représentativité de l'étude du **Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail** (CRSMT) concernant leur rémunération.

Selon **Gaétan Lefebvre**, président de l'**Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec** (APIGQ), l'étude du CRSMT s'est limitée à 26 établissements ou entreprises, alors que l'**Ordre des ingénieurs du Québec** (OIQ) a dénombré 45 établissements de plus, qui embauchent 20 ingénieurs et plus.

Son collègue de l'Association, **Pierre Sirois**, conteste la pertinence des trois niveaux d'emplois établis par le gouvernement. Jusqu'en 1986, les professionnels du gouvernement étaient classés en trois grades (III, II et I), correspondant aux niveaux I, 2 et 3 de l'enquête du CRSMT. À la suite de l'élimination du grade I, le gouvernement a reclassé les professionnels dans les trois niveaux actuels.

M. Sirois estime que le niveau 3 est une création artificielle.

Alors que les ingénieurs des échelons 1 à 18 de leur convention collective se retrouvent dans les niveaux 1 et 2, le niveau 3 ne comprend que les ingénieurs qui reçoivent une prime de spécialiste (7 %) ou de chef d'équipe (5 %).

Or, affirme M. Sirois, « il y a un contingentement pour ceux qui reçoivent une prime de spécialiste et cela n'a rien à voir avec la complexité du poste occupé. C'est pour cela qu'il n'y a pas beaucoup d'ingénieurs dans le niveau 3 (136), comparativement au niveau 2 (813). »

Selon M. Sirois, s'il y avait un déplacement des ingénieurs du niveau 2 vers le niveau 3, la rémunération moyenne du niveau 2 baisserait, puisque ceux qui la font monter se retrouveraient dans le niveau 3.

L'autre effet de ce déplacement serait une baisse de la rémunération moyenne du niveau 3 puisque les nouveaux venus de ce groupe y entreraient avec une rémunération généralement moindre que ceux qui s'y trouvent déjà; la plupart des ingénieurs du groupe reçoivent la rémunération maximale.

Selon l'étude du CRSMT, les ingénieurs des trois niveaux 1, 2 et 3 du gouvernement bénéficiaient en 1993 d'avances respectives de 6,5 %, 18,2 % et 4,1 % au niveau de la rémunération globale horaire sur les catégories d'emploi comparables du secteur privé.

Le réaligement des catégories suggéré par M. Sirois ferait baisser le 18,2 % et ferait monter le 4,1 %.

Par ailleurs, puisque les avantages sociaux (vacances, congés de toute sorte, assurances collective, régime de retraite, etc.) sont plus généreux dans le secteur public que dans le secteur privé, les ingénieurs du gouvernement se retrouveraient avec un salaire horaire moyen assez proche de celui du secteur privé.

L'APIGQ allègue aussi que l'enquête annuelle de l'OIQ sur la rémunération des ingénieurs québécois montre une tout autre image de la rémunération des ingénieurs du gouvernement.

Selon cette enquête, qui est faite par la poste et sur une base volontaire (4 000 répondants), la rémunération directe moyenne des ingénieurs était en 1993 de 67 471 \$ par année dans l'ensemble du Québec, comparativement à 58 940 \$ pour les ingénieurs à l'emploi du gouvernement québécois.